

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Matte

<https://www.cadre21.org/membres/e74cb55906080f1acbdf0054>

Date d'obtention : 2022-09-19 17:55:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

On doit suivre le protocole de la trousse sexto quand un élève vient nous voir

Si les parents font la dénonciation on les réfère à la police

Si on est en présence de l'investigateur possible on lui explique la situation on lui confisque son cellulaire que l'on va remettre à la police et on appelle la police

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir exactement quoi faire avec chaque situation pour intervenir correctement avec la victime, les témoins et l'investigateur possible sans nuire aux enquêtes policières

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas voir ni connaître les détails des photos

protéger les victimes pour éviter la propagation et éviter les commentaires

suivre les directives de la trousse Sexto